

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un avis public est donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue virtuellement et en direct par webdiffusion **le lundi 2 novembre 2020 à 19 h**, un avis de motion sera donné en vue d'adopter le règlement 2259 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2021).

Montréal, le 20 octobre 2020.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :

montreal.ca/st-leonard